

## AU COURS DU DEPLACEMENT

**Consignes** à donner aux enfants : rouler en file simple et regarder devant soi, éviter tout écart). Garder les deux mains sur le guidon.

Respecter des **intervalles** entre chaque enfant : 2 mètres sur le plat (environ 1 vélo d'écart), 5 mètres en descente. Laisser un espace d'environ 50 mètres entre les groupes pour permettre aux automobilistes de doubler, et de se rabattre. Conserver l'organisation et l'espacement des sous-groupes.

Je me place **DERRIERE EN TERRAIN PLAT**. Le placement en queue permet de voir l'ensemble du groupe. L'encadrant peut aussi se placer en fonction d'un soutien particulier à un enfant.

Je me place **DEVANT**, à l'occasion d'une **descente** longue et à forte déclivité : il règle l'allure. Prévoir un arrêt si besoin.

**DEVANT**, pour un carrefour jugé difficile : traverser une voie à grande circulation.

Dans les côtes difficiles, chacun retrouve son autonomie, les groupes se reformant au sommet (un dispositif de sécurité est à prévoir par les adultes). L'adulte peut marcher avec les derniers.

Je m'informe des formes de communication orales choisies à l'intérieur de chaque groupe (ex : signalement d'un trou, de gravillons, tracteur...voiture ! trou ! flaque d'eau !).

En aucun cas, la position de l'accompagnateur, par rapport au groupe, ne devra se figer. Elle sera en recherche d'une permanente adaptation aux circonstances.

Je connais la signalisation routière (cf décret n°72 541 du 30 juin 1972)

### Le franchissement des carrefours :

S'arrêter et ne pas hésiter à scinder le groupe pour le faire traverser à pied, si besoin est. A l'approche d'un carrefour, l'accompagnateur prend ses dispositions pour se trouver en tête du groupe. Il s'assure de l'absence de véhicules, se place en travers du carrefour et fait passer le groupe.

**Arrêter la circulation ne constitue en aucun cas un droit.**

**Le cycliste piéton** : Marcher sur la chaussée en tenant le vélo à la main, sur le bord droit dans le sens de la circulation (article 218 – 1 du code de la route).

**En ville** : Respecter la signalisation. Ne pas frôler les véhicules garés à droite. Ne jamais passer à droite d'un véhicule même à l'arrêt. Se tenir à distance des bordures du trottoir pour éviter un contact éventuel entre la pédale et la bordure.



## LE CYCLISME A L'ECOLE

**Quelques points de repère à l'attention des intervenants bénévoles pour une aide efficace auprès des élèves qui apprennent à se déplacer à vélo.**

Texte de référence : circulaire n°2017-116 du 6 OCTOBRE 2017 et programmes de l'Education Nationale.

**Le cyclisme, inscrit dans les programmes de l'école**, est une activité à encadrement renforcé. L'enseignant ne peut donc pas être seul avec ses élèves.

L'encadrement des élèves est défini par classe:

– à l'école maternelle : jusqu'à 12 élèves, l'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

– à l'école élémentaire : Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

## LA SESSION D'AGRÉMENT

Pour être reconnu comme intervenant bénévole en cyclisme, il faut être agréé par l'Inspecteur d'Académie. Pour cela, il est obligatoire de participer à une session d'agrément ; elle consiste à :

■ **Passer un test pratique.**

■ **Suivre une session théorique** d'information portant sur la réglementation de l'activité, la mise en œuvre du cyclisme à l'école, le rôle et les tâches confiées aux intervenants bénévoles.

## RESPONSABILITE

Je me suis porté volontaire, j'ai passé un agrément, **j'ai la confiance de l'Éducation nationale mais c'est aussi une responsabilité.**

Par l'agrément accordé, ma **responsabilité civile** est garantie par l'État (article L.911-4 du code de l'Éducation, loi du 5 avril 1937) ; par contre, **sur le plan pénal, ma responsabilité peut être engagée** si je commets une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

Une **assurance personnelle** est donc recommandée.

## PRINCIPES GENERAUX

**L'enseignant organise son enseignement** comme il le veut à partir des outils (programmes) et des conseils que lui fournissent l'Éducation nationale. Il peut faire des ateliers, des parcours, des exercices techniques, des jeux ... La pratique scolaire n'est ni un entraînement ni le cadre d'acquisition des techniques avancées du cyclisme.

### QUEL PEUT ÊTRE MON RÔLE AUPRÈS DES ÉLÈVES ?

Je participe à l'encadrement pour aider à la sécurité mais je ne suis pas chargé de tâche d'enseignement. L'enseignant va me confier un groupe de six élèves environ dont j'aurai la responsabilité.

Je suis capable de déceler un matériel défectueux ou en mauvais réglage pouvant poser un problème de sécurité pour l'enfant ou son groupe, et pour moi.

Je suis capable d'opérer une réparation simple comme une crevaillon.

#### Je veille au comportement individuel de chaque enfant :

Respect des intervalles, position sur le vélo, tenue du guidon, placement des pieds sur les pédales, utilisation d'un développement adapté, régularité du pédalage, utilisation des freins, état de fatigue, d'agitation ou de vigilance...

#### Je veille au fonctionnement du groupe :

J'effectue les changements de place, je soutiens, j'aide, je sécurise, j'encourage, j'évalue la difficulté pour les enfants et régule les rapports des élèves entre eux.

Je prends la décision d'arrêter en sécurité si une difficulté sérieuse apparaît ou si je juge bon de devoir préciser à nouveau une consigne, de faire le point. Je garantis la sécurité en rappelant les consignes régulièrement.

Je gère les comportements : un élève qui ne respecte pas les consignes de sécurité et/ou le code de la route doit être averti, puis sanctionné par l'enseignant.

#### **En aucun cas, l'accompagnateur ne doit laisser seul un enfant ou un groupe d'enfants.**

Je dois avoir conscience que **la gestion de mon propre enfant** est parfois difficile. Il est conseillé de ne pas le prendre dans le groupe.

**J'écoute les consignes que donne l'enseignant** pour bien savoir ce que j'ai à faire. Si ce n'est pas clair pour moi, **j'ai le droit de redemander une explication.** Je pose toutes les questions qui me viennent à l'esprit ; il n'y a pas de question « bête ».

Si j'ai une suggestion, je lui en parle avant d'agir seul : **c'est l'enseignant qui est responsable de l'organisation pédagogique des apprentissages de ses élèves.**

### JE SUIS RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ.

Avant le départ, je vérifie le réglage et l'attache des **casques. Je vérifie l'état des vélos.** Je sais combien j'ai d'élèves dans mon groupe, **je les compte régulièrement** avant, pendant et à la fin de la séance. L'enseignant m'a fourni la liste écrite des enfants de mon groupe avant le départ.

Je connais les prénoms des élèves que j'encadre.

Je respecte les indications et les consignes que l'enseignant me donne.

J'ai toujours les élèves dans mon **champ de vision.**

**L'accompagnateur doit prendre les mesures urgentes qui s'imposent dans le cadre de l'organisation générale arrêtée par l'enseignant.**

Les enfants doivent se ranger sur le bas-côté, en dehors de la voie de circulation. **PROSCRIRE** l'extérieur d'un virage ou la sortie de virage (intérieur et extérieur) qui peuvent être des zones de sortie de route de véhicule mal contrôlé, le sommet d'une côte ...

**En cas de chute grave,** assurer la protection du groupe, baliser la route, prévenir les services de secours, la gendarmerie, l'enseignant et l'école (se munir des numéros de téléphone), effectuer les gestes de premiers secours sur l'accidenté.

**L'appel des secours :** l'adulte prend les mesures qui s'imposent face à tout problème rencontré (incident mécanique, indiscipline, fatigue d'un ou des élèves, accident...) et se met en relation avec l'enseignant de la classe et/ou l'organisateur. En cas d'incident mécanique ou d'accident corporel, l'adulte responsable du groupe arrête tout le groupe et le stationne sur le bord de la chaussée (en ligne droite).

**Je téléphone** à l'organisateur afin que la voiture-balai puisse, éventuellement apporter un autre vélo ou du matériel de réparation.

Je pense à faire **boire et manger** les élèves à l'arrêt.